

Registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-deux, le douze septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Lussat, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de monsieur Dominique DUCHÉ, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 6 septembre 2022

Présents : DUCHÉ Dominique, TISSANDIER Isabelle, LEY Pierre, MOREAU Nicolas, REIGNAT Cédric, GUYOT-PEREIRA Marie-Hélène, CHARBONNEL-BRYAN Florence, DELARBRE-BELOT Stéphanie, BOURDERIONNET Isabelle, FRANCHAISSE Nicolas, DEMAS Agathe.

Absents excusés : BAUDRAS Thierry – GOUTTEFANGEAS Stéphane - ARSAC Hervé, GARRAUD Frédéric

Procurations : BAUDRAS Thierry à GUYOT-PEREIRA Marie-Hélène
GOUTTEFANGEAS Stéphane à FRANCHAISSE Nicolas

Secrétaire de séance : TISSANDIER Isabelle

Approbation des procès-verbaux de la séance précédente.....	1
Travaux de voirie Rue des Lilas : N° 22 09 12-1.....	1-2
Etude pour aménagement Place de la Mairie : N° 22 09 12-2.....	2
Décision modificative pour étude aménagement Place de la Mairie : N° 22 09 12-3.....	2-3
Achat d'un colombarium : N° 22 09 12-4	3
Modification subvention Association Rock'n Bike 63 : N°22 09 12-5.....	3
Subvention exceptionnelle Association United Riders : N° 22 09 12-6.....	4
Tarif pour location tables et chaises séparément : N° 22 09 12-7.....	4
Remboursement d'une facture à Monsieur MOREAU : N° 22 09 12-8.....	4-5
SOLAIRE DOME - Demande de fonds de concours à RLV : N° 22 09 12-9.....	5
Questions diverses.....	5

Approbation des procès-verbaux de la séance précédente

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2022.

Travaux de voirie Rue des Lilas : N° 22 09 12-1

Monsieur le Maire présente à l'assemblée des devis pour les travaux d'aménagement de voirie « Rue des Lilas ».

Les devis sont les suivants :

- Entreprise SARL Daniel DELAVET & Fils pour un montant de 10.012,00 H.T, soit 12.014,40 € TTC.
- Entreprise COLAS pour un montant de 12.927,50 € 2H.T, soit 15.513,00 € TTC.

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise SARL Daniel DELAVET & Fils, la moins disante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire de retenir l'entreprise SARL Daniel DELAVET & Fils et l'autorise à signer le devis pour un montant de 10.012,00 € H.T soit 12.014,40 € TTC. Le paiement de la facture sera effectué sur le budget investissement de la commune.

Etude pour aménagement Place de la Mairie : N° 22 09 12-2

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est envisagé de modifier l'espace situé devant la mairie. Il convient donc de réaliser une étude de faisabilité avec différentes propositions afin d'orienter la décision du Conseil Municipal.

Il présente à l'assemblée un devis de la société SERCA concernant cette étude pour l'aménagement de la « Place de la Mairie ».

Le montant du devis s'élève à 1.780,00 € H.T, soit 2.136,00 € TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire réaliser cette étude par la société SERCA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à signer le devis concernant l'étude pour l'aménagement de la « Place de la Mairie ». Le règlement de la facture sera réalisé sur le budget investissement de la commune.

Décision modificative pour étude aménagement Place de la Mairie : N° 22 09 12-3

Madame TISSANDIER Isabelle informe l'assemblée qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative du budget 2022 afin de pouvoir régler l'étude prévue pour l'aménagement de la Place de la Mairie (Opération 156) ainsi sur l'opération 126 Salle de sports pour régler les travaux de rénovation des vestiaires à l'article 21318 au lieu de 2188 inscrit au budget 2022.

Elle propose les virements de crédits suivants :

CREDITS OUVERTS

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
20	2031- Op 156	Frais d'étude	2 200 € 00
21	21318 - Op 126	Autres bâtiments publics	12 000 € 00
		Total	14 200 € 00

CREDITS REDUITS

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
23	2315 – Op 153	Installations, matériel et outillages techniques	2 200 € 00
21	2188 - Op 126	Autres Immobilisations corporelles	12 000 € 00
		Total	14 200 € 00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les modifications détaillées ci-dessus du budget 2022.

Achat d'un colombarium : N° 22 09 12-4

Madame TISSANDIER Isabelle informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'acheter un colombarium supplémentaire à installer dans le nouveau cimetière en complément de celui déjà en place car à ce jour il ne reste qu'une seule case à vendre.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis de la Marbrerie DABRIGEON pour l'achat d'un colombarium identique à celui déjà installé dans l'enceinte du cimetière.

Le devis s'élève à 6.500,00 € H.T, soit 7.800,00 € TTC.

Monsieur le Maire rappelle que les crédits ont été prévus lors de l'élaboration du budget 2022 et propose donc de donner une suite favorable au devis de la marbrerie DABRIGEON.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à signer le devis de la marbrerie DABRIGEON pour un montant de 6.500,00 € H.T soit 7.800,00 € TTC afin de passer commande. Le paiement de la facture sera effectué sur le budget investissement de la commune.

Modification subvention Rock'n Bike 63 : N° 22 09 12-5

Monsieur MOREAU Nicolas rappelle à l'assemblée que, par délibération n° 22 04 11 – 2 du 11/04/2022, une subvention de 100,00 € euros avait été attribué à l'association Rock'n Bike 63.

A ce jour cette subvention n'a pas été versée étant donné que l'association a décidé de quitter la commune et de s'installer ailleurs.

Monsieur MOREAU Nicolas propose à l'assemblée d'annuler l'attribution de cette subvention à l'association Rock'n Bike 63 pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Mr MOREAU Nicolas d'annuler l'attribution de la subvention 2022 à l'association Rock'n Bike 63 pour les raisons expliquées ci-dessus.

ARRIVEE DE MR REIGNAT CEDRIC QUI PREND DESORMAIS PART AU VOTE POUR LES DELIBERATIONS SUIVANTES.

Subvention exceptionnelle association United Riders : N° 22 09 12-6

Monsieur MOREAU Nicolas informe l'assemblée que l'association ONG Les United Riders ont assuré gracieusement la sécurité pendant le concert du 3 septembre 2022 et propose de verser à cette association une subvention exceptionnelle pour cette prestation à hauteur de 100,00 Euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le versement de la subvention de 100,00 Euros à l'association ONG Les United Riders et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer le mandatement correspondant.

Tarif pour location tables et chaises séparément : N° 22 09 12-7

Monsieur MOREAU Nicolas rappelle à l'assemblée la délibération n° 18 12 21 – 2 du 21/12/2018 qui fixe le montant de la location de table et chaises de l'ancienne salle communale aux habitants de la commune. Le tarif est 5 € pour une table et 4 chaises.

Il informe l'assemblée qu'il convient de modifier la convention de location de tables et de chaises afin de pouvoir mettre à disposition de l'organisateur la location de tables seules ou de chaises seules moyennant la somme de 3,00 Euros la table ou de 3,00 Euros les 4 chaises.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide de fixer les tarifs suivants pour la location de matériel communal aux habitants de la commune:

- **Location d'une table et 4 chaises : 5,00 Euros**
- **Location d'une table : 3,00 Euros**
- **Location de 4 chaises : 3,00 Euros**

Remboursement d'une facture à Monsieur N. MOREAU : N° 22 09 12-8

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur MOREAU Nicolas, Adjoint au Maire, a acheté une pièce de rechange sur le site internet 24MX.fr suite à une pièce cassée sur une tente paddock lors des festivités du 13 juillet 2022.

Ce choix a été fait car c'était le seul fournisseur qui proposait cette pièce de rechange.
Ce fournisseur ne permet pas aux communes de faire un achat direct sur leur site internet.

La dépense s'élève à 14,35 Euros. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal que cette dépense soit remboursée à Monsieur MOREAU Nicolas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le remboursement de la somme de 14,35 € à Monsieur MOREAU Nicolas et autorise Monsieur le Maire à faire le nécessaire auprès de la Trésorerie à cet effet.

SOLAIRE DOME – Demande de fonds de concours à RLV : N° 22 09 12-9
--

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune participe au groupement de commandes Solaire Dôme concernant la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école primaire « Les Marronniers » organisé par les services de la communauté d'agglomération de Riom Limagne et Volcans. L'adhésion à ce groupement de commandes a fait l'objet de la délibération n° 21 05 17 – 11 du 17/05/2021.

Le marché a été notifié aux 3 entreprises retenues pour les 26 collectivités qui ont souhaité adhérer à ce groupement de commandes. Chaque collectivité doit maintenant établir son bon de commande pour lancer le démarrage des travaux auprès de chaque entreprise les concernant selon les secteurs définis. La commune de Lussat prévoit de faire réaliser ces travaux en 2023.

Monsieur le Maire précise également qu'un fonds de concours est mobilisable auprès de Riom et Limagne et Volcans et propose au Conseil Municipal de déposer cette demande de fonds de concours.

Le montant des travaux prévus s'élève à 17 880 € H.T, soit 21 456 € TTC.

Le plan de financement est le suivant :

Montant total de la dépense :	17 880 € H. T
Subvention du Conseil Départemental :	5 000 €
Fonds de concours RLV :	3 220 €
Autofinancement :	9 660 € H.T

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de fonds de concours auprès des services de Riom Limagne et Volcans**
- **approuve le plan de financement détaillé ci-dessus avec un reste à charge de la commune de 9 660 € H.T, soit 13 236 € TTC**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tout document concernant ce dossier.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45

Signatures

DUCHÉ Dominique

TISSANDIER Isabelle

LEY Pierre

MOREAU Nicolas

REIGNAT Cédric

BAUDRAS Thierry

GUYOT-PEREIRA Marie-Hélène

ARSAC Hervé

DELARBRE-BELOT Stéphanie

GOUTTEFANGEAS Stéphane

BOURDERIONNET Isabelle

FRANCHAISSE Nicolas

CHARBONNEL-BRYAN Florence

GARRAUD Frédéric

DEMAS Agathe.